

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

LE 14 NOVEMBRE, GREVE POUR LA SUSPENSION DE LA REFORME ET L'ABROGATION DU DECRET !

Grâce notamment à la mobilisation du syndicat CGT des territoriaux de Pierrefitte, la municipalité avait finalement décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires en 2013...

Chacun peut constater les conséquences de sa mise en œuvre dans les villes qui ont décidé de l'appliquer dès la rentrée 2013 : un véritable chaos, pour les enfants, les agents communaux et les enseignants. Les écoles sont transformées en halls de gare, les enfants soumis à des horaires différents chaque jour, les conditions d'encadrement non respectées...

S'agit-il uniquement de « dysfonctionnements » ?

La réforme confie l'organisation de la semaine scolaire et l'élaboration de projets éducatifs territoriaux aux communes (ou aux intercommunalités).

Les projets éducatifs territoriaux visent à « *organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui* » (circulaire du 21/03/2013), en lien avec le milieu associatif. Les 36 heures d' « activités pédagogiques complémentaires » assurées par les enseignants peuvent même y être intégrées, les plaçant alors sous la tutelle des maires.

Cette réforme est forcément génératrice de désorganisation et déréglementation en :

- **créant la confusion entre scolaire et périscolaire**
- **faisant prendre en charge des compétences éducatives de l'Etat par les collectivités**
- **remettant en cause le cadre national de l'école publique**

Quelles conséquences pour le personnel communal ?

Cette réforme impacterait directement au moins 30 % du personnel communal.

- **Les ATSEM** devraient assister les enseignants une demi-journée supplémentaire le mercredi matin, qu'elles consacraient jusqu'à présent à l'entretien des classes. Elles pourraient être sollicitées dans le cadre des activités périscolaires. Elles travaillent déjà 39 heures par semaine.
- **Les animateurs** devraient prendre en charge plus d'enfants avec les activités périscolaires alors qu'ils connaissent déjà des horaires de travail particulièrement lourds (10 heures continues les mercredis et lors des congés scolaires, journées éclatées les autres jours) et souffrent d'un manque criant de moyens (matériels, locaux) pour leurs activités.
- **Les agents d'entretien et de restauration** verraient également leur charge de travail s'alourdir puisque les écoles seront occupées une demi-journée supplémentaire, sans compter les effectifs supplémentaires à la cantine le mercredi. Ils sont déjà soumis à une polyvalence et à une mobilité accrue en raison de la fusion des services Entretien et Restauration et du manque de personnel, notamment pour assurer les remplacements des collègues absents.

- **Les professeurs de musique et les éducateurs sportifs** pourraient également être sollicités dans le cadre des activités périscolaires.

Partout où elle est déjà appliquée, la réforme se traduit par une dégradation des conditions de travail des agents, remettant en cause les statuts particuliers, augmentant les charges de travail, allongeant les horaires de travail...

On entend dire : « Il faut des moyens et de la concertation pour une bonne mise en œuvre »...

Mais les moyens n'existent déjà pas actuellement pour permettre aux personnels de travailler dans de bonnes conditions ! Alors que le gouvernement annonce **15 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires sur le budget 2014, dont 1,5 milliards d'euros de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités**, qui peut sérieusement affirmer que les « moyens » suivront ?

Preuve en est : face à l'augmentation attendue du nombre d'enfants à prendre en charge dans le cadre du périscolaire, ce qui devrait normalement se traduire par des recrutements massifs d'animateurs par les mairies, **le gouvernement décide de faire passer le taux d'encadrement par animateur de 10 à 14 enfants dans les écoles maternelles et de 14 à 18 enfants dans les écoles primaires (décret n° 2013-707 du 2 août 2013) !!!**

La CGT refuse et combat toute dégradation des conditions de travail, toute remise en cause des statuts.

Nos revendications :

- **Nous refusons toute remise en cause des statuts particuliers !** En particulier, les ATSEM comme les professeurs de musiques n'ont pas pour mission d'assurer les animations sur le temps périscolaire ou extra-scolaire !
- **Nous refusons toute augmentation de l'amplitude des journées de travail !** Notamment, l'idée qui circule d'imposer aux ATSEM une pause non travaillée d'une heure chaque jour est inacceptable !
- **Nous demandons le respect par la mairie des taux d'encadrement en vigueur jusqu'à présent et l'abrogation du décret n° 2013-707 !**
- **Nous demandons la transformation des emplois à temps non complet en temps complet**, la titularisation des agents non titulaires, la création d'équipes volantes d'agents titulaires à temps complet pour assurer les remplacements et les recrutements nécessaires pour faire face aux besoins.

La CGT des agents territoriaux de Pierrefitte-sur-Seine se déclare solidaire de la mobilisation des enseignants et de leurs syndicats pour la suspension immédiate de la réforme et l'abrogation du décret.

Un appel à la grève pour le 14 novembre a été lancé par les fédérations CGT et FO de l'enseignement, rejointes par les fédérations CGT et FO des territoriaux. Nous nous y associons.

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Deux réunions au choix sont organisées pour permettre à tous les collègues des écoles et de l'animation d'y participer :

MERCREDI 6 NOVEMBRE DE 9H A 10H, SALLE DE LA GUINGUETTE

JEUDI 7 NOVEMBRE DE 14H30 A 15H30, SALLE DE LA GUINGUETTE